

PAR COURRIEL

Québec, le 24 juillet 2025



N/Réf. : 91648

Objet : Votre demande d'accès aux documents



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 25 juin dernier, laquelle est ainsi libellée :

« [...] je désire recevoir le ou les documents suivants :

- Tous les documents, analyses et courriels échangés dans le cadre des suivis effectués à l'Office des professions en ce qui concerne les enjeux de gestion de l'organisation et du climat stressant, hostile et toxique dénoncé. »

Vous trouverez ci-joint les documents détenus par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en lien avec votre demande.

Cependant, nous vous informons que certains documents détenus par le SCT ne peuvent vous être communiqués, et ce, en vertu des dispositions des articles 9, 34, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). Nous tenons également à vous informer qu'une très grande majorité des suivis effectués auprès de l'Office des professions du Québec a été effectuée à travers des rencontres pour lesquelles aucun compte rendu n'a été effectué.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi que le libellé des articles précités.

Veuillez agréer, , nos salutations distinguées.

Original signé

Mélanie Drainville
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.

De : [Ingrid St-Hilaire](#)
A : [Coulombe, Anne-Marie](#)
Objet : RE: Recommandations | Formation civilité au travail
Date : 13 novembre 2024 16:26:00
Pièces jointes : [Sensibilisation format pn HP HS.docx](#)

Bonjour Anne-Marie,

Je te partage une liste non exhaustive de références.

Je suis dispo si tu souhaites en discuter.

Je te souhaite une belle fin de journée!

Ingrid St-Hilaire

Conseillère en santé au travail, volet prévention en santé psychologique
Direction principale de la santé des personnes et de l'éthique
Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 2^e étage, secteur 500
Québec (Québec) G1R 5R8
Cellulaire : 581-998-2796



BESOIN D'AIDE?

Programme d'aide aux employés (PAE) : 418 646-4616
Numéro sans frais : 1 866 327-4616
Courriel : paesct@sct.gouv.qc.ca
Lundi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et
de mardi au jeudi de 8 h 30 à 20 h

RESSOURCES 24/7

- [Service Info-Social / Info-Santé](#) : 811
- [Centre de prévention du suicide](#) : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553) ou suicide.ca
- [Centre de crise de Québec](#) : 1 418 688-4240
- [TEL-JEUNES PARENTS](#) : 1 800 361-5085
- [SOS Violence-Conjugale](#) : 1 800 363-9010

De : Coulombe, Anne-Marie <Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 novembre 2024 15:42

À : Ingrid St-Hilaire <Ingrid1.St-Hilaire@sct.gouv.qc.ca>

Objet : Recommandations | Formation civilité au travail

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas la personne qui vous a envoyé ce courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec cette dernière.



Salut Ingrid,

J'espère que tu vas bien.

J'ai une question pour toi concernant des recommandations pour une formation de civilité au travail. On aimerait l'ajouter à notre parcours d'harcèlement psychologique qui sera lancé sous peu. Si vite comme ça tu as en tête des formations rapides, en ligne.

Merci pour ton soutien. Bonne fin de journée

Anne-Marie Coulombe

Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction des services administratifs
Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Téléphone : 418 643-6912 | Poste 353 | Sans frais : 1 800 643-6912
Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca

Répertoire de contenus de sensibilisation et de formation sur le harcèlement psychologique ou sexuel

Gratuits et payants

Membres du personnel	
Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au travail (RSSPT)	Trousse de sensibilisation sur le harcèlement psychologique ou sexuel Sensibilisation au harcèlement psychologique ou sexuel RRSPT Trousse de sensibilisation sur la civilité et la civilité numérique Agir avec civilité pour un milieu de travail sain et performant RRSPT
PRDSA	Nos formations – Sensibiliser – Développer vos compétences (prdsa.ca) Formation Artisans d'un milieu de travail sain (prdsa.ca) Conférence Prévention du harcèlement en milieu de travail (prdsa.ca)
APER <i>Fournit à ses membres, soit le personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux, des services personnalisés afin de les accompagner, de les conseiller, de les représenter, de défendre leurs droits et de favoriser leur développement</i>	APER Formation CNESST
Ordre des conseillers en gestion des ressources humaines agréés (CRHA)	Programme de gestion en matière de harcèlement - Programme (ordrecrha.org)
Groupe d'entraide et d'information sur le harcèlement au travail de la province de Québec (GAIHST)	Capsules - Harcèlement au travail - GAIHST

Le campus <i>Plateforme de formation SST en ligne</i>	Comprendre le harcèlement psychologique et sexuel Formation LeCampus Prévenir le harcèlement psychologique et sexuel Formation LeCampus
Civilité au travail <i>Capsules numériques et ateliers de formation</i>	Capsules numériques et interactives - Civilité au travail (civiliteautravail.ca) Ateliers de formation pour gestionnaires et/ou personnes employées - Civilité au travail (civiliteautravail.ca)
Université de Montréal	Harcèlement psychologique et sexuel au travail - Spécial employés Lära LMS (umontreal.ca)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	Exemples de situation de harcèlement au travail Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST (gouv.qc.ca)
Moodle <i>Portail d'apprentissage de la fonction publique</i>	Webinaire mercredi 9 octobre 2024 – 13h à 14h45 – Le climat de travail : c'est l'affaire de tous ! https://moodle.tresor.gouv.qc.ca/
Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur administration provinciale (APSSAP)	Intervention préventive en situation d'agressivité, d'intimidation et de menace Prévention de la violence – Situations particulières avec la clientèle Les pratiques gagnantes de civilité au travail Communiquer pour mieux s'entendre Formations en ligne - APSSAP
Gestionnaires	

Alliance des cadres	<u>Gérer les comportements inadéquats en toute légitimité : une approche préventive et responsabilisante – en présentiel – Trois-Rivières (alliancedescadres.com)</u>
Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au travail (RSSPT)	<u>Formations régulières RRSPT</u> <u>Rôle et habiletés du gestionnaire au regard du climat de travail RRSPT</u> <u>Prévenir et gérer les différends RRSPT</u> Trousse de sensibilisation sur le harcèlement psychologique ou sexuel <u>Sensibilisation au harcèlement psychologique ou sexuel RRSPT</u> Trousse de sensibilisation sur la civilité et la civilité numérique <u>Agir avec civilité pour un milieu de travail sain et performant RRSPT</u>
Université de Sherbrooke	<u>Prévention des différends en harcèlement psychologique - Centre universitaire de formation continue - Université de Sherbrooke (usherbrooke.ca)</u>
Ordre des conseillers en gestion des ressources humaines agréés (CRHA)	<u>Programme de gestion en matière de harcèlement - Programme (ordrecrha.org)</u>
Université de Montréal	<u>Harcèlement psychologique et sexuel au travail – Spécial dirigeants Lära LMS (umontreal.ca)</u>
EVOCrh	<u>Formation en Prévention pour Entreprise – EVOCrh</u>
Civilité au travail <i>Capsules numériques et ateliers de formation</i>	<u>Ateliers de formation pour gestionnaires et/ou personnes employées - Civilité au travail (civiliteautravail.ca)</u>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	Exemples de situation de harcèlement au travail Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST (gouv.qc.ca)
Moodle <i>Portail d'apprentissage de la fonction publique</i>	Webinaire mercredi 9 octobre 2024 – 13h à 14h45 – Le climat de travail : c'est l'affaire de tous ! https://moodle.tresor.gouv.qc.ca/
Répondant et répondante en matière de harcèlement psychologique ou sexuel	
Regroupement de réseaux en santé des personnes (RSSPT)	Formations régulières RRSPT Cadre juridique et analyse de recevabilité en matière de harcèlement psychologique RRSPT L'approche transformative en résolution de conflits RRSPT Prévenir et gérer les différends RRSPT Cadre juridique et analyse de recevabilité en matière de harcèlement sexuel, de harcèlement discriminatoire et de micro-agressions RRSPT Mise à jour de la jurisprudence en matière de harcèlement psychologique entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2024 RRSPT
PRDSA	Nos formations – Sensibiliser – Développer vos compétences (prdsa.ca)
APER <i>Fournit à ses membres, soit le personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux, des services personnalisés afin de les accompagner, de les conseiller, de les représenter, de défendre leurs droits et de favoriser leur développement</i>	APER Formation CNESST

Ordre des conseillers en gestion des ressources humaines agréés (CRHA)	Programme de gestion en matière de harcèlement - Programme (ordrecrha.org)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	Outil de vérification préventive - thématique : Harcèlement psychologique, harcèlement sexuel au travail - MALNT (gouv.qc.ca)

Note : Plusieurs formations sur les sujets de la civilité, des conflits et du harcèlement sont aussi disponibles via LinkedIn Learning.

De : [Ingrid St-Hilaire](#)
A : [Coulombe, Anne-Marie](#)
Objet : RE: Climat de travail | Office des professions du Québec
Date : 20 décembre 2024 08:18:00

Bonjour Anne-Marie,

Je viens très bien, merci. J'espère que tu te portes bien aussi.
Il me fera plaisir de prendre un moment avec toi pour en discuter au retour du congé des fêtes.
Je serai de retour le 7 janvier et libre à partir de 15h00.
Sinon, je suis aussi libre mercredi en avant-midi entre 10h00 et 11h00 ou de 13h30 à 15h00.

Je te laisse choisir le moment qui te conviendra le mieux.

Au plaisir de te revoir!
Je te souhaite un beau temps des fêtes !

Ingrid St-Hilaire

Conseillère en santé au travail, volet prévention en santé psychologique
Direction principale de la santé des personnes et de l'éthique

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 2^e étage, secteur 500
Québec (Québec) G1R 5R8
Cellulaire : 581-998-2796



BESOIN D'AIDE?

Programme d'aide aux employés (PAE) : 418 646-4616

Numéro sans frais : 1 866 327-4616

Courriel : paе.sct@sct.gouv.qc.ca

Lundi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et
du mardi au jeudi de 8 h 30 à 20 h

RESSOURCES 24/7

- [Service Info-Social / Info-Santé](#) : 811
- [Centre de prévention du suicide](#) : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553) ou suicide.ca
- [Centre de crise de Québec](#) : 1 418 688-4240
- [TEL-JEUNES PARENTS](#) : 1 800 361-5085
- [SOS Violence-Conjugale](#) : 1 800 363-9010



De : Coulombe, Anne-Marie <Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 19 décembre 2024 13:57

À : Ingrid St-Hilaire <Ingrid1.St-Hilaire@sct.gouv.qc.ca>

Objet : Climat de travail | Office des professions du Québec

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas la personne qui vous a envoyé ce courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec cette dernière.



Salut Ingrid,

J'espère que tu vas bien. Je prends une chance de m'adresser à toi, mais n'hésite pas si jamais cela devrait être quelqu'un d'autre. Je comprends aussi très bien que cela ira après le congé des fêtes.

Le climat de travail à l'Office est difficile. C'est ce que l'on m'a dit à mon arrivée, mais je commence à le voir de plus en plus. Un diagnostic sur le climat a été fait l'année dernière, mais l'expérience semble avoir été cahoteuse. Nous avons présentement un signe que cela empire : une vague de départs en arrêt de travail. Disons que c'est concentré dans certaines directions. Bref. J'aurais aimé discuter avec quelqu'un pour savoir quoi faire dans un cas pareil.

On se dit à bientôt. Bonne journée,

Anne-Marie Coulombe

Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction des services administratifs
Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912 | Poste 353 | Sans frais : 1 800 643-6912

Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca



Courage Collaboration Cohérence Engagement

Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel.
Si vous avez reçu ce message par inadvertance, détruisez-le et communiquez avec nous. Merci.

De : [Ingrid St-Hilaire](#)
A : [Coulombe, Anne-Marie](#)
Objet : RE: Nouvelle | Climat toxique à l'OPQ
Date : 21 février 2025 11:52:00

Bonjour Anne-Marie,

Je suis libre à 13h00
Au plaisir de te revoir!
Ingrid

De : Coulombe, Anne-Marie <Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 février 2025 10:58
À : Ingrid St-Hilaire <Ingrid1.St-Hilaire@sct.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Nouvelle | Climat toxique à l'OPQ

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas la personne qui vous a envoyé ce courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec cette dernière.



Allô Ingrid,

Je prends une chance à savoir si tu as du temps aujourd'hui pour que l'on se parle une dizaine de minutes. J'ai un petit élément qui me chicotte dont j'aimerais discuter avec toi. J'aurais du temps à 11h45 ou bien à 13h.

Merci beaucoup

Anne-Marie Coulombe
Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction des services administratifs
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Téléphone : 418 643-6912 | Poste 353 | Sans frais : 1 800 643-6912
Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca



Courage Collaboration Cohérence Engagement

Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel.
Si vous avez reçu ce message par inadvertance, détruisez-le et communiquez avec nous. Merci.

De : Ingrid St-Hilaire <Ingrid1.St-Hilaire@sct.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 février 2025 09:57
À : Coulombe, Anne-Marie <Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Nouvelle | Climat toxique à l'OPQ

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou les pièces jointes, sauf s'il s'agit d'un courriel que vous vous attendiez à recevoir.

SCT



Allo Anne-Marie,

J'ai eu un retour de ma gestionnaire concernant la possibilité que notre équipe puisse prendre vos 5 dossiers d'invalidité.
Fais-moi signe si tu as un moment aujourd'hui!
Je te souhaite une belle journée!

Ingrid St-Hilaire

Conseillère en prévention au travail, volet santé psychologique
Direction principale de la santé des personnes et de l'éthique

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 2^e étage, secteur 500
Québec (Québec) G1R 5R8
Cellulaire : 581-998-2796



BESOIN D'AIDE?

Programme d'aide aux employés (PAE) : 418 646-4616

Numéro sans frais : 1 866 327-4616

Courriel : pae.sct@sct.gouv.qc.ca

Lundi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et
du mardi au jeudi de 8 h 30 à 20 h

RESSOURCES 24/7

- [Service Info-Social / Info-Santé](#) : 811
- [Centre de prévention du suicide](#) : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553) ou suicide.ca
- [Centre de crise de Québec](#) : 1 418 688-4240
- [TEL-JEUNES PARENTS](#) : 1 800 361-5085
- [SOS Violence-Conjugale](#) : 1 800 363-9010



De : Coulombe, Anne-Marie <Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 février 2025 16:24

À : Ingrid St-Hilaire <Ingrid1.St-Hilaire@sct.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Nouvelle | Climat toxique à l'OPQ

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas la personne qui vous a envoyé ce courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec cette dernière.



Allô Ingrid,

Je vais bien dans les circonstances

Je nous planifie un moment demain. Merci pour tout,

Anne-Marie Coulombe

Conseillère en gestion des ressources humaines

Direction des services administratifs

Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912 | Poste 353 | Sans frais : 1 800 643-6912

Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca



Courage Collaboration Cohérence Engagement

Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel.
Si vous avez reçu ce message par inadvertance, détruisez-le et communiquez avec nous. Merci.

De : Ingrid St-Hilaire <Ingrid1.St-Hilaire@sct.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 février 2025 16:07

À : Coulombe, Anne-Marie <Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Nouvelle | Climat toxique à l'OPQ

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou les pièces jointes, sauf s'il s'agit d'un courriel que vous vous attendiez à recevoir.

SCT



Bonjour Anne-Marie,

J'espère que tu vas bien!

Je te propose de prendre un petit moment pour en discuter.
Je suis libre demain (mardi) à 11h30 ou à 15h00.
Est-ce qu'une de ces plages pourrait te convenir?
Je te souhaite une belle fin de journée!

Ingrid St-Hilaire

Conseillère en prévention au travail, volet santé psychologique
Direction principale de la santé des personnes et de l'éthique
Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 2^e étage, secteur 500
Québec (Québec) G1R 5R8
Cellulaire : 581-998-2796



BESOIN D'AIDE?

Programme d'aide aux employés (PAE) : 418 646-4616

Numéro sans frais : 1 866 327-4616

Courriel : paec.sct@sct.gouv.qc.ca

Lundi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et
du mardi au jeudi de 8 h 30 à 20 h

RESSOURCES 24/7

- [Service Info-Social / Info-Santé](#) : 811
- [Centre de prévention du suicide](#) : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553) ou suicide.ca
- [Centre de crise de Québec](#) : 1 418 688-4240
- [TEL-JEUNES PARENTS](#) : 1 800 361-5085
- [SOS Violence-Conjugale](#) : 1 800 363-9010



De : Coulombe, Anne-Marie <Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 février 2025 13:17

À : Ingrid St-Hilaire <Ingrid1.St-Hilaire@sct.gouv.qc.ca>

Objet : Nouvelle | Climat toxique à l'OPQ

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas la personne qui vous a envoyé ce courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec cette dernière.



Salut Ingrid,

Je naviguais aujourd'hui sur le site Web du SPGQ pour trouver une info et j'ai vu cette nouvelle : [Membres de l'Office des professions du Québec - Climat toxique - SPGQ](#)

Personne ne m'en a encore parlé, la direction non plus. Je suis vraiment tombée dessus par hasard. Je ne sais pas trop par où prendre cette nouvelle. J'ai ma petite idée, mais pas trop de détails non plus. Quelles sont les prochaines étapes? De quelle façon je prends action par rapport à cela? Notre conseiller en RT est en vacances et revient cette semaine, je vais l'interpeller également.

Merci pour ton soutien. Bonne journée,

Anne-Marie Coulombe

Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction des services administratifs
Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912 | Poste 353 | Sans frais : 1 800 643-6912

Anne-Marie.Coulombe@opq.gouv.qc.ca



Courage Collaboration Cohérence Engagement

Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel.
Si vous avez reçu ce message par inadvertance, détruisez-le et communiquez avec nous. Merci.

De : [Ingrid St-Hilaire](#)
A : [Coulombe, Anne-Marie](#)
Cc : [Roseline Bertrand](#)
Objet : Suivi
Date : 11 juin 2025 12:15:00

Bonjour Anne-Marie,

J'espère que tu vas bien!

J'ai eu le temps de discuter avec Roseline et Anik concernant tes questions.

J'ai des petits points d'info à te donner pour le volet HP.

Je suis disponible demain entre 9h00 et 10 h00 ou de 11h30 à midi ou après 15h00.

Je mets Roseline en copie et elle t'invite à la contacter si tu as des questions.

[@Roseline Bertrand](#), tu es la bienvenue à la rencontre si tu souhaites être présente.

Je vous souhaite une belle journée!

Ingrid St-Hilaire

Conseillère en prévention au travail, volet santé psychologique
Direction principale de la santé des personnes et de l'éthique

Sous-secrétariat aux ressources humaines gouvernementales
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 2^e étage, secteur 500
Québec (Québec) G1R 5R8
Cellulaire : 581-998-2796



BESOIN D'AIDE?

Programme d'aide aux employés (PAE) : 418 646-4616

Numéro sans frais : 1 866 327-4616

Courriel : pae.sct@sct.gouv.qc.ca

Lundi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et

du mardi au jeudi de 8 h 30 à 20 h

RESSOURCES 24/7

- [Service Info-Social / Info-Santé](#) : 811
- [Centre de prévention du suicide](#) : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553) ou suicide.ca
- [Centre de crise de Québec](#) : 1 418 688-4240
- [TEL-JEUNES PARENTS](#) : 1 800 361-5085
- [SOS Violence-Conjugale](#) : 1 800 363-9010



LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(RLRQ, chapitre A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

Droit d'accès aux documents.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Restrictions.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

L.R.Q., chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

Documents inaccessibles.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Documents inaccessibles.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Renseignements confidentiels.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

L. R. Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2006, c. 22, a. 110.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art.137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : **1-888-528-7741**

Courrier électronique : cai.communications@cai.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente jours (art. 135).